

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 768

présenté par

M. de Ganay, M. Aubert, M. Abad, M. Leboeuf, M. Straumann, M. Gest, M. Ginesy, M. Hetzel, M. Vitel, Mme Rohfritsch, M. Albarello, M. Dhuicq, M. Dassault, M. Lurton, M. Decool, Mme Louwagie, M. Gandolfi-Scheit, M. Meslot, M. Jean-Pierre Vigier, Mme Grosskost, M. Berrios, Mme Lacroute, M. Fromion et M. Morel-A-L'Huissier

ARTICLE PREMIER

Après le mot :

« électricité »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 28 :

« , sous réserve qu'il n'y ait aucun impact négatif sur l'emploi dans la filière nucléaire française ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Forte de ses 220 000 salariés, la filière nucléaire est la troisième filière industrielle de France, derrière l'aéronautique et l'automobile. Son grand dynamisme à l'exportation et le renouvellement de ses effectifs vont lui permettre de recruter 110 000 personnes d'ici 2020.

La filière nucléaire offre des emplois durables non délocalisables. L'attrition y est de 6% (trois fois moins que la moyenne dans l'industrie). La France maîtrise l'ensemble de la chaîne de valeur de la production nucléaire, ce qui permet de capter une plus grande proportion des emplois. 1 Euro investi dans le nucléaire crée jusqu'à 3 fois plus d'emplois que dans une autre filière de production d'électricité.

Les perspectives de croissance pour les entreprises de la filière à l'international sont excellentes et pérennes. Les industriels français, sont reconnus internationalement, sur un marché en forte croissance, qui compte 430 réacteurs en exploitation (et clients en biens et services), et plus de 70 réacteurs en construction. L'ensemble de la filière exporte environ 6 milliards d'euros de biens et

services.

Le présent amendement tend à assurer une transition énergétique garante de l'excellence de la filière nucléaire française et la pérennité de ses recrutements sur le sol national.